ART. 10 N° 2082

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2082

présenté par M. Mesnier

ARTICLE 10

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 37, substituer aux mots :

« à la date d'entrée en vigueur de ces dispositions »,

les mots:

« au 1er janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.